

DATE DE CONVOCATION :	L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
5 juillet 2023	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Eliane GEOFFROY - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA - Geneviève TABARET – Claude VARENNES - Jérémie VIAL – Kenan SOLMAZ - -Serge BERNARD- Clémentine FIGUET - Fatima BENKHEIRA – Sylvie DESCHAMPS – Emilie RATTON – Pascal ROUSSET – Hélène TALARCZYK
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
EN EXERCICE :27	<u>Avaient donné procuration</u> : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) - Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ) Cyril BRUZZESE (pouvoir à Jean Pierre PODKOWA) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Geneviève TABARET) –Marie-Dolorès THUDEROZ (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Corinne JOURDAN (pouvoir à Pascal ROUSSET)
PRÉSENTS : 16	
PROCURATIONS: 6	
VOTANTS : 22	
POUR : 22	
ABSTENTION: 0	<u>Etaient absents excusés</u> : Mesdames Nathalie LACOSTE – Jessica ROSINET et Messieurs Patrick RAMON - Yann FLAMANT –Ilyes TELALI -
CONTRE : 0	
N° 2023-71	Mme Emilie RATTON été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de créer plusieurs postes suite à l'avancement de grade et promotion interne de plusieurs agents de la filière technique,

Considérant que le départ à la retraite d'un ATSEM à temps complet est l'occasion d'actualiser le tableau des effectifs aux besoins réels des services,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'un poste d'agent de maîtrise et d'un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet et celle d'un adjoint d'animation à temps non complet, portant ainsi le tableau des effectifs à la situation suivante :

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdo de service
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur Ppal 1ère classe	B	3	3 postes à 35 heures
Rédacteur Ppal 2ème classe	B	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Adm Ppal 1ère classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint Adm Ppal 2ème classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Adm	C	3	3 postes à 35 heures
TOTAL		13	ETP = 13
FILIERE ANIMATION			

Animateur Ppal de 1ère classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation Ppal de 1ère classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation	C	9	3 postes à 35 heures 1 poste à 22 heures 24 (0,64) 1 poste à 20 heures 23 (0,58) 1 poste à 18 heures 49 (0,54) 2 postes à 6 heures 27 (0,18) 1 poste à 25 heures (0,71)
TOTAL		11	ETP = 7,83
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Ppal 1ère classe	B	2	2 postes à 35 heures
Adjoint technique Ppal 1ère classe <i>création de 3 postes (TC)</i>	C	9	7 postes à 35 heures 1 poste à 21 heures (0,6) 1 poste à 28 heures (0,8)
Adjoint technique Ppal 2ème classe	C	3	1 poste à 35 heures 1 poste à 30 heures 45 (0,87) 1 poste à 28 heures (0,8)
Adjoint technique <i>création de 1 poste (TC)</i>	C	6	5 postes à 35 heures 1 poste à 23 heures (0,66)
Agent de maîtrise Ppal	C	2	2 postes à 35 heures
Agent de maîtrise	C	2	2 postes à 35 heures
TOTAL		24	ETP = 20,73
FILIERE SOCIALE			
AEA Ppal 1ère classe	B	5	5 postes à 35 heures
TOTAL		5	ETP = 5
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Brigadier Chef Ppal	C	2	2 postes à 35 heures
TOTAL		2	ETP = 2
EFFECTIF TOTAL		55	ETP = 48,56

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **PRECISE** que les postes libérés par ces promotions ou départ à la retraite seront fermés après avis du CST, conformément à la réglementation.

Le Maire
Yannick PAQUE

